

La Faculté de droit
de l'Université de Genève présente

Le procès de Busiris

Concours d'art oratoire



Jeudi 3 mars 2016 à 17h15

Uni Mail | Salle de théâtre (MS18o)

Entrée libre

DIVISION DE LA FORMATION
ET DES ÉTUDIANTS

CULTURE.UNIGE.CH

FACULTÉ DE DROIT
FACULTÉ DES LETTRES



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Le procès de Busiris

Concours d'art oratoire

Spécialiste du droit de la guerre dans la pièce *La guerre de Troie n'aura pas lieu* (Jean Giraudoux, 1935), Busiris justifie une entrée en guerre des Troyens contre les Grecs qui assiègent la cité... avant de retourner son raisonnement avec tout autant d'habileté, par pur opportunisme. Son revirement fait écho à la réflexion d'Hector selon lequel «le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité.»

Il est désormais temps de traduire Busiris devant la Cour Suprême de Troie pour haute trahison envers ses pairs. Sa défense et son accusation sont assurées par les étudiante-e-s en maîtrise à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Ces derniers ont la délicate mission de mettre la rhétorique au service du droit lors de quatre joutes oratoires.

Jury

Mme Laura Jacquemoud-Rossari

juge au Tribunal fédéral

M. Stéphane Esposito

président du Tribunal pénal du Canton de Genève

Mme Ursula Cassani

professeure à la Faculté de droit de l'UNIGE et juge à la Cour d'appel du pouvoir judiciaire

M. Martin Rueff

professeur à la Faculté des lettres de l'UNIGE

Mme Rachel Duc

lauréate du concours d'art oratoire 2015

Production

Faculté de droit

Faculté des lettres

Activités culturelles de l'Université de Genève

Informations

culture.unige.ch/busiris